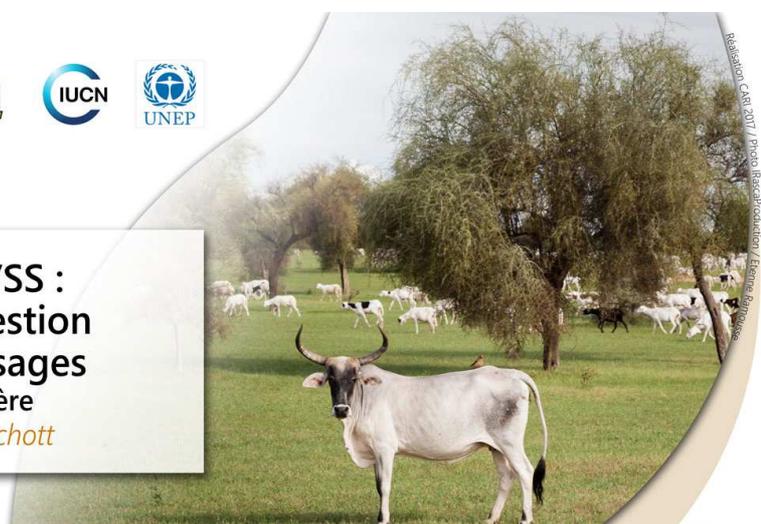




**Le pastoralisme dans l'IGMVSS :  
le rôle des pasteurs dans la gestion  
durable des terres et des paysages  
en particulier en zone transfrontalière**

*29, 30 nov et 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Nouakchott*



# RAPPORT FINAL DE LA RENCONTRE REGIONALE

Auteurs : Mme Astou Diao Camara, ISRA et Mme Manon Albagnac

Sous la coordination de : Mme Adeline Derkimba, CARI

## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	3
Déroulement de la rencontre.....	4
Ouverture .....	6
Session 1 : La diversité des systèmes pastoraux et des raisons de transhumer .....	7
Session 2 : la réglementation qui encadre le pastoralisme.....	10
Session 3 : Dynamique des paysages pastoraux et gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires .....	13
Session 4 : Impacts liés au pastoralisme transfrontalier .....	16
Session 5 : Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS .....	18
Conclusion par les grands témoins de la GMV .....	19
Annexes .....	20

## Avant-propos

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est une initiative panafricaine pour restaurer et gérer durablement les terres dans la région sahélo-saharienne afin de répondre à la fois à la lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres. L'initiative entend donc faire de la gestion durable des terres et du paysage son cheval de bataille et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Afin d'accroître et de soutenir la mise en œuvre de la GMV, le Fonds pour l'Environnement Mondial a financé le projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle », un projet mis en œuvre par ONU-Environnement (Ex-PNUE) et exécuté par l'IUCN dans une dynamique de partenariat et de synergie avec tous les partenaires engagés dans la GMV.

Dans le cadre du projet « Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte », une série de formation sur les approches intégrées de gestion durable des paysages sont prévues pour le renforcement des capacités des acteurs. La présente formation sur le pastoralisme transfrontalier et la gestion durable des terres et des paysages s'inscrit dans ce cadre de renforcement de capacité. En effet, dans les zones arides et semi arides, les systèmes d'élevage mobiles, adaptés aux conditions écologiques, constituent les principales activités d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles. Des ressources fragiles et continuellement soumises aux aléas climatiques, faisant de la mobilité des troupeaux, l'un des principaux piliers de sécurisation des moyens d'existence des communautés pastorales. Ce mode emblématique d'exploitation des ressources dans le Sahel s'exprime à travers des systèmes d'élevage différents d'un pays à l'autre et à l'intérieur même des pays, qui contribuent à l'équilibre des écosystèmes et aux paysages sahéliens. Malheureusement, les systèmes de gouvernance dans les pays et entre pays ne prévoient qu'insuffisamment les dispositions réglementaires et effectives prenant en compte cette mobilité. L'insuffisance réside au niveau de l'application effective des textes règlementaires, en particulier dans le cadre du pastoralisme transfrontalier. Ainsi, les réglementations et les interventions ponctuelles et sectorielles considèrent, de manière incomplète, la question de la gestion durable des terres et des paysages transfrontaliers. Pourtant, avec le changement climatique, les transhumances sont plus en plus précoces et les éleveurs vont de plus en plus au Sud et traversent plus de frontières qu'auparavant (BRACED-NCG, 2017).

Ce contexte justifie l'importance de travailler au renforcement des capacités de gestion durable des ressources des communautés pastorales et agropastorales, en soulignant la contribution du pastoralisme à la gestion des terres et des paysages, à la sécurité alimentaire et à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, en particulier en zone transfrontalière.

## Déroulement de la rencontre

- OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La rencontre régionale a eu pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte à travers l'amélioration des pratiques de gestion intégrée des paysages et l'accroissement des capacités de résilience des communautés pastorales.

*Ainsi, la rencontre a visé à :*

- Renforcer la compréhension des participants sur les potentialités environnementales, sociales et économiques du pastoralisme et sur sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Grande Muraille Verte ;
- Outiller les participants avec des principes de gouvernance sur les ressources naturelles/pastorales (intra et inter pays) ;
- Renforcer le plaidoyer vis-à-vis des acteurs politiques pour la mise en œuvre de politiques pertinentes qui prennent en charge efficacement la gestion durable des ressources pastorales dans les pays et sur les zones transfrontalières.

*A l'issue de la rencontre il était attendu que :*

- Les parties prenantes soient sensibilisées à l'intérêt d'appuyer le développement du pastoralisme dans les territoires et l'atteinte des objectifs de la Grande Muraille Verte ;
- Les parties prenantes soient outillées à une meilleure valorisation du pastoralisme comme moyen durable de gestion du paysage, de conservation de la biodiversité et de sécurisation alimentaire ;
- Les parties prenantes soient outillées pour porter un plaidoyer auprès des pouvoirs publics ;
- Une synergie et une dynamique collective soit créée entre les acteurs qui poursuivent les échanges entre pairs suite à la formation.



Atelier Régional : Intégrer la GDT dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre  
Projets : FLEUVE et Réduire les écarts dans la GMV financées par l'Union Européenne et le Fonds pour l'Environnement Mondial

- PARTENAIRES DE L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE REGIONALE

**Organisation logistique :** CARI et Tenmiya



**Préparation des contenus :** Mme Astou Diao Camara et Mme Adeline Derkimba (CARI)

Cette rencontre a été rendue possible par le travail en réseau et l'expérience des réseaux ReSaD, RADDO et Drynet et de leurs représentants au Mali, en Mauritanie et au Sénégal (GCOZA, Tenmiya et ENDA Énergie).



LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES



- RESUME DU DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est séquencée de 5 sessions étalées sur trois jours (cf. programme en annexe). Les trois premières séquences se sont décliné chacune en un temps de présentation et de partage de constats thématiques et en un temps de travail en atelier pour consolider les constats et les enrichir avec des expériences de terrain. La quatrième séquence sur les impacts a consisté en un carrousel sur les différentes dimensions de l'impact du pastoralisme transfrontalier. Enfin la cinquième et dernière séquence a été faite sous la forme d'une table ronde donnant la parole à des intervenants du développement (services techniques publics, projet régional, ONG, collectivités locales et GMV) :

**Session 1 :** Appréhender la diversité des systèmes pastoraux, dont transfrontaliers. Cette session vise à comprendre la diversité existante dans les pastoralismes et sur leurs raisons de traverser les frontières.

**Session 2 :** Faire le point et débattre de la réglementation qui encadre le pastoralisme. Cette session vise à rendre intelligible une réglementation diversifiée et plus ou moins mise en œuvre dans les pays.

**Session 3 :** Le thème de la gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires est abordé dans cette session avec un objectif de comprendre les dynamiques territoriales sur la base des modalités de gestion des ressources et l'identification d'impacts potentiels liés au pastoralisme (paysages, économie etc)

**Session 4 :** Les impacts du pastoralisme transfrontalier sont abordés ici. Cette session a pour objectif de faire un focus sur les impacts du pastoralisme transfrontalier en montrant d'une part les opportunités qu'il représente face aux enjeux de la zone, et d'autre part les difficultés qu'il génère en matière de gestion des ressources et de réglementation.

**Session 5 :** Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS. Une session vise à favoriser la synergie d'actions entre les acteurs transfrontaliers et à fournir des pistes aux participants. Elle vise à montrer l'opportunité que représente le pastoralisme pour faire vivre l'IGMVSS dans les territoires. Elle sera principalement basée sur une table ronde, sur des travaux de groupe et sur le retour de grands témoins.

Ce rapport restitue les temps forts de chaque séquence sachant que les présentations et les minutes de chaque séquence seront annexées au document. La formation s'est tenue en alternant plénière et travail de groupe.

## Ouverture

A l'entame de la première séquence, une cérémonie protocolaire d'ouverture a été consacrée. Elle est modérée par le Cari et le réseau ReSaD avec les mots de bienvenue et de remerciements des coorganisateur et partenaires en la personne de :

**M. Tandia Madyouri** pour Tenmiya Mauritanie, partenaire du CARI en Mauritanie à travers le RADDO est coorganisateur de l'atelier.

**M. Razingrim Ouedraogo** – UICN/PACO Burkina Faso – Coordinateur du projet Réduire les écarts dans la GMV

**Dr Ahmed Salem El Arbi** – représentant du ministère de l'élevage de la république de Mauritanie

**Mme Astou Diao Camara**, Chercheure membre du Pole pastoralisme et Zones sèches, facilitatrice de l'atelier

Le panel d'ouverture a rappelé que l'atelier s'inscrit dans le cadre du projet Réduire les Écarts dans la GMV, financé par le FEM et mis en œuvre par ONU-Environnement (ex-PNUE), exécuté par l'UICN. Cette importante thématique, objet de la formation permet de discuter de la gestion des ressources pastorales dans un contexte d'une année pluviométrique difficile, pour la Mauritanie et pour les autres pays du Sahel. Cette problématique est au cœur des préoccupations des réseaux ReSaD et Drynet et sera un prétexte pendant ces trois jours discuter du rôle des pasteurs dans la gestion durable des terres dans l'espace GMV. Les autorités publiques de la Mauritanie, par la voix du ministère de l'élevage et du PRAPS/Mauritanie se sont réjouis d'accueillir la formation sur une activité économique considéré comme un vecteur d'échanges internationaux, transfrontaliers, économiques, culturels et d'amitié entre les pays, via la transhumance.

## Session 1 : La diversité des systèmes pastoraux et des raisons de transhumer

Les travaux de cette première session sont centrés sur la caractérisation des systèmes pastoraux des trois pays. Une présentation essentiellement consacrée aux types d'élevage et à leur distribution dans l'espace Sénégal-Mali-Mauritanie a été faite en rappelant (i) la typologie générale des systèmes de production animale, (ii) les systèmes pastoraux et agropastoraux sahéliens, (iii) les spécificités nationales des trois pays sahéliens : Mauritanie- Mali- Sénégal

L'intérêt de cette présentation en plénière est de rappeler que les systèmes pastoraux font partis des systèmes de production animale et ils comportent en leur sein plusieurs variantes. Ainsi, la formation accorde un temps important à la compréhension de la diversité dans les pastoralismes, par conséquent aux diverses raisons de la mobilité des troupeaux et des familles qui justifient leurs durées et amplitudes. Une amplitude très variable pouvant aller de quelques kilomètres au sein d'une même région à des centaines, voire des milliers de kilomètres entre des pays frontaliers.

Cette séquence de rappel et de compréhension des facettes de l'élevage pastoral a été suivie d'un travail en ateliers pour regarder plus en détail les spécificités nationales entre la Mauritanie, le Mali et le Sénégal. Les participants ont travaillé par pays et ont, pour chaque pays, cerné les mobilités ainsi que leurs rationalités. Les trois cartes suivantes présentent schématiquement les mobilités et résument suffisamment les connaissances partagées et débattues par les participants dans les trois groupes de travail sur les systèmes pastoraux.

- REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA MOBILITE AU SENEGAL :

### 3 types de mobilité :

Nord -> Sud en saison sèche (flèches vertes et bleues sur la carte)

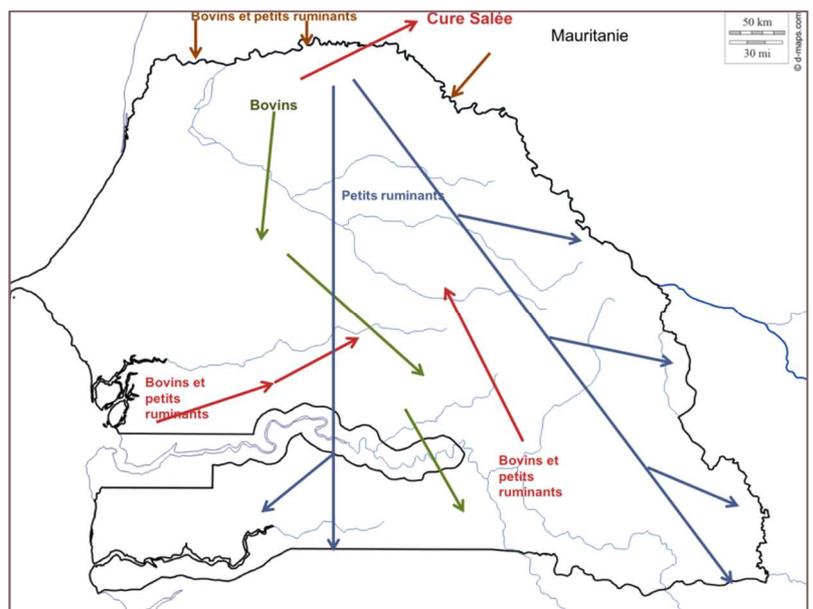
- Bovins : faible amplitude
- Petits Ruminants : amplitude plus grande

Sud -> Nord en saison des pluies (juin-oct.) face à la pression foncière (flèches rouges sur la carte)

- Bovins : forte amplitude
- Petits Ruminants : faible amplitude

Transfrontaliers :

- Bovins et camélins qui viennent de Mauritanie
- Un mouvement de petits ruminants quitte le Sénégal vers le Mali, et vers la Guinée



- REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES MOBILITES DES RUMINANTS AU MALI

### Les formes de mobilité :

Petite amplitude : 200-400 km

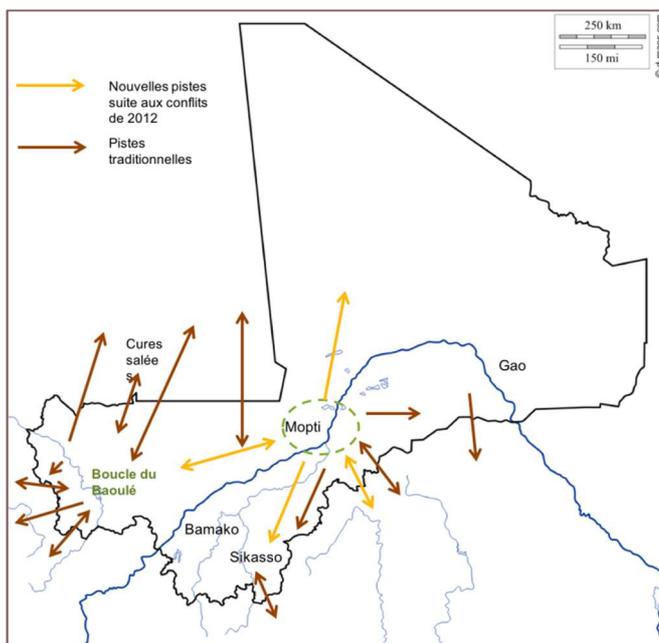
Grande amplitude : 600 km et plus, dépassant les frontières

Mouvements de va et vient Nord-Sud

- Vers décembre : descente
- Juillet : remontée

Septembre / octobre : mouvements transfrontaliers, des animaux viennent du Niger et du Mali vers le delta, puis le quitte à la saison des pluies.

Suite aux événements de 2012 : un mouvement Est-Ouest s’amorce



### Particularités des mobilités transfrontalières :

- Liens sociaux entre les populations facilitent les déplacements et séjours.
- Accords tacites anciens, mais qui s’effritent de plus en plus.

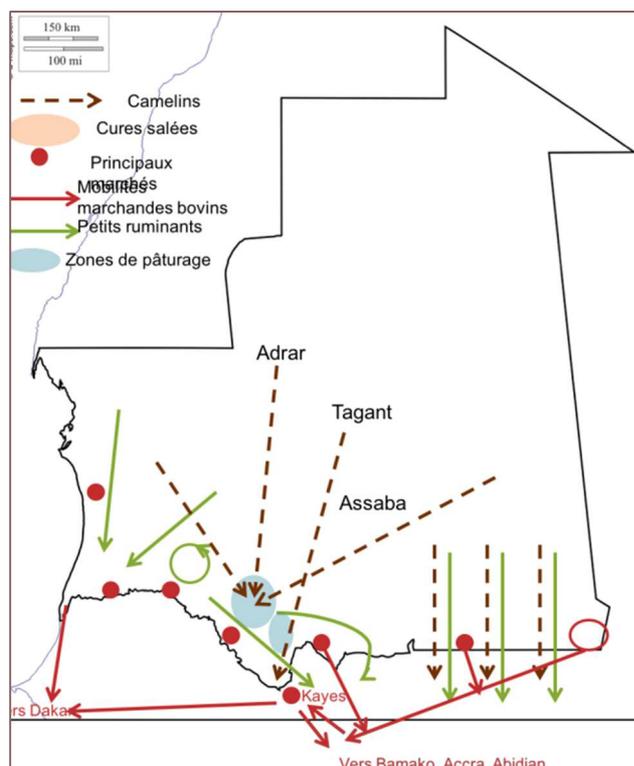
- REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES MOBILITES DES RUMINANTS EN MAURITANIE

En Mauritanie, il y a deux grandes communautés de pasteurs : les maures (élevage de camélins principalement) et les peulhs (élevage de bovins principalement). Ces deux communautés élèvent des petits ruminants (moutons, chèvres) qui constituent leurs « comptes courants ».

En l’espace de 50 ans, le paysage du pastoralisme a été bouleversé. Le pays a fait face à une sédentarisation rapide, inédite dans la sous-région. Cela a entraîné une modification des stratégies : ce n’est plus toute la famille qui se déplace, mais une partie seulement ou des bergers.

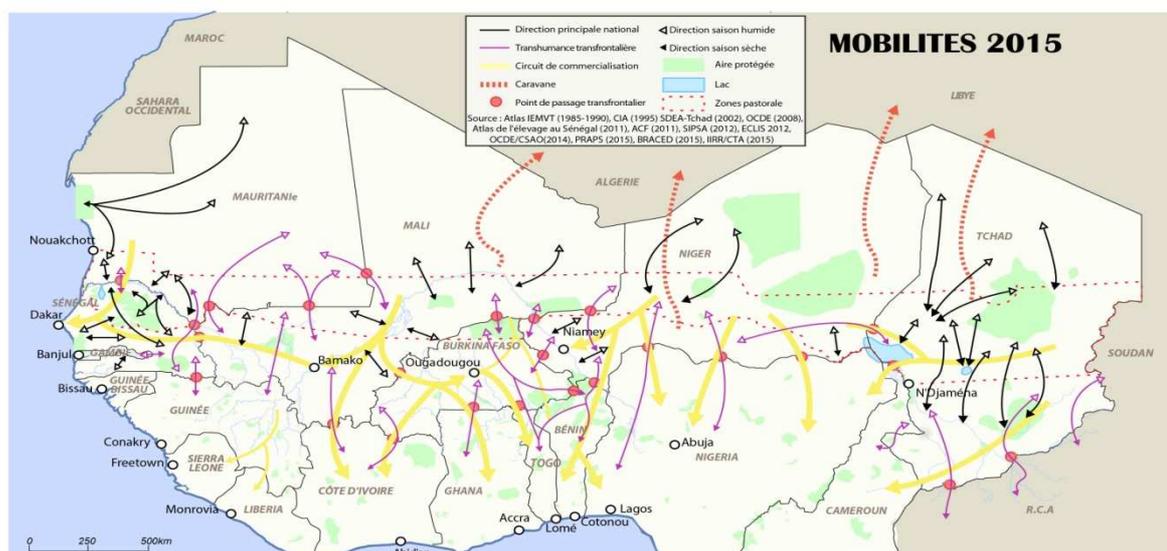
Le nomadisme absolu ne concerne plus que moins de 2 % de la population, néanmoins, les transhumances moyennes et grandes restent fréquentes.

Les pratiques et stratégies dépendent également des situations agro écologiques, des animaux élevés, des communautés.



- CONCLUSION DE LA SESSION

Comme énoncé en plénière, les travaux de groupe confirment une complexification des mobilités internes et une densification des mobilités sous régionales comme l'atteste cette carte.



Source : PRASP

Cette mobilité accrue tient place dans un contexte où plusieurs obstacles relatifs à la gestion des mobilités, invariants aux les trois pays voire à l'ensemble des pays du Sahel, subsistent. Il s'agit :

- Des tracasseries aux frontières ;
- De la méconnaissance des textes réglementaires liés à la transhumance ;
- De la gestion des pâturages et de l'accès au foncier ;
- Des incertitudes pluviométriques ;
- Des conflits et insécurité des personnes ;
- De la mauvaise gouvernance des organisations socio culturelles pastorales.

Ceci soulève incontestablement la question des enjeux de gouvernance, notamment ceux liés à l'accès aux ressources, à la réglementation spécifique aux mobilités des animaux. Par ailleurs, les participants à la formation reconnaissent unanimement, l'intérêt aujourd'hui grandissant des États et des partenaires au développement pour l'élevage et le pastoralisme. Un regain d'intérêt qui se manifeste par la nature des projets (sécurisation de la mobilité) et leur échelle de plus en plus régionale pour prendre en compte la question transfrontalière.

Pour autant, certaines interrogations subsistent : Comment aller au-delà de l'argument « environnemental » et convaincre davantage les politiques de l'intérêt économique du pastoralisme ? Comment bâtir des argumentaires avec des données économiques et scientifiques ? Comment considérer la question du renouvellement des ressources naturelles et de la responsabilité des différents acteurs (services techniques, collectivités locales, éleveurs transhumants, communautés locales...) ? Dans quelle mesure assurer l'application des conventions bilatérales et internationales ?

Ces interrogations amorcent bien la transition vers les autres sessions de la formation, notamment la réglementation qui encadre le pastoralisme, la gestion durable des ressources et les impacts de la mobilité.

## Session 2 : la réglementation qui encadre le pastoralisme

La session, comme la précédente est structurée en deux séquences :

**Une première plénière** ou l'idée était de réviser avec les participants la multiplicité des lois et règlements qui favorisent ou entravent l'élevage mobile à l'échelle régionale et au niveau des trois pays concernés par la formation. Cette présentation/échange en plénière était un prétexte pour rendre évident la difficulté d'application d'un ensemble de textes de lois et de conventions constituant un cadre légal qui existe à ce jour. Ainsi, le support de plénière est bâti autour des (i) enjeux pour une réglementation des transhumances (climatiques, sanitaires, commerciaux, fonciers) (ii) du cadre légal (les conventions internationales, les textes communautaires (CEDEAO), les conventions bilatérales et multilatérales et (iii) des spécificités des trois pays Mali-Mauritanie-Sénégal.

**Une deuxième séquence** a consisté, en travaux de groupe par pays, à réviser les réglementations nationales en identifiant les difficultés et les points de blocage des différentes dimensions importantes des réglementations (sanitaire, foncière, commerciale), puis de proposer des recommandations opérationnelles sur la base de leurs expériences de praticiens de terrain et des recommandations aux États et institutions concernées par la gouvernance foncière, sanitaire et commerciale de l'élevage mobile.

Ces travaux permettent de réviser les cadres légaux nationaux ainsi constitué :

### SENEGAL

- La Loi de 1964 sur le Domaine Nationale (LDN) qui est toujours en vigueur, pour qui le pastoralisme n'est pas une forme de mise en valeur
- Décret 80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours, très incomplète
- Décret de police sanitaire de 2002 (2002-1094 du 4/11/2002)
- Loi d'Orientation Agro- sylvopastorale (LOASP) de 2004, pour la première fois, l'élevage est considéré comme « un mode de mise en valeur de l'espace rural et des ressources naturelles » (Article 44).
- L'élaboration d'un Code pastoral : toujours en cours
- Projet d'envergure nationale qui sécurise des couloirs de transhumance (PRAPS, BRACED...)
- Loi portant code forestier de 1998 (98-03 du 18/01/1998)
- Code environnement 2001 (loi 2001-01 du 15/01/2001)
- Code de l'eau
- Lettres de politiques sectorielles
- Acte III de la décentralisation qui donne beaucoup des responsabilités aux collectivités territoriales : gestion de l'environnement et gestion des ressources pastorales
- Projet de gestion des communautés : Unités Pastorales permettant e mieux gérer les ressources

## MAURITANIE

- La loi 2000 045 du 26 juillet 2000 fixant cadre de l'environnement ;
- La loi 2000.044 du 26 juillet 2000 portant code pastoral ;
- Le code de l'élevage ;
- L'arrêté N 040 du 12 mars 1988 fixant les normes des aliments composés pour bétail et volailles ;
- La loi de finance fixant les taxes ;
- La loi fixant le code forestier ;
- Code forestier : trois codes en 25 ans, le plus récent date de 2007 et son décret d'application de 2009. Traite de la gestion des ressources naturelles – Ministère environnement
- Code de l'eau (1986)
- Code foncier de 2002 : loi sur la réorganisation foncière et domaniale
- Code de la chasse et de la protection de la nature (1997)
- Code de l'environnement (loi cadre) de 2000, réactualisé en 2010
- Des conventions locales ont été mises en place sur la base du code pastoral (un article dit que l'administration doit favoriser l'émergence de conventions locales)
- Convention zoo sanitaire Mauritanie-Mali : définit les points de passage transfrontalier définie en 1968 et amendée en 1986 (concerne la Wilaya du Guidimakha).
- Initiative Karakoro : cadre de concertation transfrontalier, réactualisé en 2010
- Protocole d'accord sur la transhumance entre la Mauritanie et le Sénégal : convention mère des suivantes
- Projet d'envergure national qui sécurise des couloirs de transhumance (PRAPS, BRACED...)
- ...

## MALI

- Charte pastorale N°01.004 du 27/02/2001
- Décret sur la transhumance 06-430 du 18/10/2006
- Loi d'orientation agricole N° 06045 du 05 septembre 2006
- Accord de transhumance Mali-Mauritanie 26-01-2005
- Accord de transhumance Mali-Burkina révisé 10/2014
- Arrêtés, décisions, conventions locales
- La ratification de la Convention sur la lutte contre la désertification ;
- La ratification de la Convention sur la biodiversité
- Arrêtés des gouvernorats (niveau Cercle), décisions des préfets (département ou province ?), conventions locales des communautés
- Loi régissant la répression des infractions à la police sanitaire des animaux sur le territoire du Mali de 2001 (N°01.022 du 31/05/2001)
- Projet d'envergure national qui sécurise des couloirs de transhumance (PRAPS, BRACED...)

Cet exercice a, au-delà de permettre la révision des textes juridiques et réglementaires qui encadrent la mobilité, ouvert le débat sur les implications de ce cadre sur la gouvernance des ressources pastorales. Il a également permis de conscientiser davantage les participants sur les difficultés inhérentes à l'application de la réglementation de manière équitable et juste pour les différents usagers des ressources, surtout le long des frontières. Ces difficultés sont dues à la méconnaissance des textes par les acteurs qui pour la plupart sont élaborés par des experts au niveau supérieur, et au fait que les éleveurs ne sont pas impliqués dans l'élaboration, alors qu'ils sont la pièce maîtresse des systèmes de mobilité. Plus largement, elles sont dues à la non appropriation des différents acteurs.

Aussi, se pose la contrainte de l'harmonisation des textes entre différents pays, ceci jusqu'à l'échelle communautaire, où le principal outil reconnu par la CEDEAO, le Certificat international de transhumance (CIT), peine à fonctionner comme il se doit.



Mis en place par la CEDEAO depuis 1998, il ne constitue pas une garantie dans certains États de la sous-région qui l'ont pourtant adopté.

Enfin, les recommandations issues des réflexions de groupes convergent sur l'essentiel :

- **Régler les questions de l'appropriation** : renforcer la sensibilisation et la communication envers les acteurs clés.
  - **Large sensibilisation des communautés** sur les textes réglementaires pris par les différents États.
  - **Meilleure organisation du commerce transfrontalier** dont certaines retombées échappent aux États
  - **Argumenter en faveur de la reconnaissance du pastoralisme** et de sa contribution à la Gestion Durable des Terres.
  - **Argumenter en faveur de la reconnaissance du pastoralisme** comme facteur de la paix sociale. Cela est indispensable dans le contexte actuel d'insécurité au Sahel.
  - **Orienter le plaidoyer vers les messages capables d'interpeller les décideurs** : L'argument environnemental ne suffit plus, car les politiques se réfugient sous l'inévitabilité des changements climatiques. L'argumentaire économique serait plus intéressant : le pastoralisme comme levier du développement d'intégration régionale.
  - **Combattre les préjugés** : Un préjugé récurrent est que les forces de l'ordre connaissent les textes et ne veulent pas les appliquer. En réalité, les services de police, douane et gendarmerie (PDG) ainsi que les services des eaux et forêts ne connaissent pas les textes. Parfois, les organisations de la société civile organisent des séances de formation à leur bénéfice (constat : certaines gendarmeries et commissariats locaux n'ont pas les versions papiers des textes).
- CONCLUSION DE LA SESSION 2

Au regard des rapports de groupe et du débat, l'objectif de la session et surtout des exercices est atteint. Les participants ont pris conscience des difficultés qu'ont les États à prendre en compte le pastoralisme dans les textes. Ils ont unanimement constaté le décalage entre textes et pratiques de tous les jours, qu'il est également nécessaire que nos États reconnaissent les droits des pasteurs sur le foncier, et que ces droits soient inscrits dans les textes de lois. Les premières mentions du pastoralisme dans les textes des différents pays datent des années 2000, ceci signe l'impératif de continuer les interpellations et les initiatives coordonnées.

## Session 3 : Dynamique des paysages pastoraux et gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires

Cette troisième session vise à comprendre la dynamique des paysages pastoraux sur la base des modalités de gestion des ressources et à réviser avec les participants les constats concernant les impacts liés au pastoralisme. La session est organisée en trois étapes, une plénière, des travaux de groupe sur les modèles de gestion et une troisième étape consistant à un partage d'expérience d'une démarche de projet à travers le témoignage d'un participant (Exemple de BRACED d'Acting for life au Mali avec ACIDEF).

Ainsi, le support de dialogue et d'appels d'informations auprès des participants s'est structuré autour de (i) la démonstration de la manière dont le pastoralisme exploite des territoires de ressources continues séparées par des frontières dans le Sahel, (ii) les illustrations que les paysages pastoraux sont sous plusieurs influences (variabilité climatique, évolution démographique, interventions de gestion diverses), (iii) le partage à travers des études de cas capitalisées par la FAO démontrant que le pastoralisme joue un rôle important dans la Gestion durable des terres, et enfin (iv) le partage de résultats d'études arguant que le pastoralisme est un puissant moyen d'intégration économique dans la région Sahel et pays côtiers.

A la suite de cet échange, les participants ont poursuivi en travaux de groupe sur les modalités de gestions des ressources et les modèles de gestion à différentes échelles. Les groupes sont mixtes et ont comme termes de références de :

- Recenser les initiatives relatives de la gestion de ressources pastorales ou de la mobilité à l'échelle transfrontalière,
- Rendre compte d'une expérience de modèle de gestion des ressources pastorales à une échelle choisie qui peut être à l'échelle de lieux dits, ou de communes/départements, ou à l'échelle d'un territoire de ressources (bassin de cours d'eau, vallée, ...).
- Rendre compte de l'exemple choisi en faisant ressortir les points saillants positifs et les limites considérées.

Les trois groupes constitués ont chacun rendu compte d'une réflexion complète sur les différents points.

Nous choisissons de relever ici un exemple de modèle de gestion trouvé unanimement intéressant par les participants : celui d'une intercommunalité entre des communes frontalières entre le Mali et la Mauritanie.

- INITIATIVE TRANSFRONTALIERE KARAKORO A L'ECHELLE D'UN BASSIN VERSANT : UNE INTERCOMMUNALITE ENTRE INKA MAURITANIE / ACGK MALI

Cette expérience a permis de soulever une large gamme de questions relatives aux dimensions fondamentales pour la prise en main par les collectivités de responsabilités incomplètement assurées par les États et leurs services techniques. Il s'agit de la nécessité du portage institutionnel local notamment par les collectivités des questions de gestion de ressources naturelles. Quand les collectivités inscrivent les initiatives dans leurs responsabilités, elles peuvent ensuite mobiliser leurs budgets. Car, l'une des grandes contraintes à la durabilité des initiatives locales et des interventions ponctuelles au travers de projet et d'ONG est la souveraineté du financement.

A Karakoro, l'approche de concertation ascendante – des usagers à l'État – commence aujourd'hui à générer des accords.

### Organes mis en place

Un cadre de concertation transfrontalière

Un comité transfrontalier de prévention et de gestion des conflits

Une fédération des 11 AGLC : Associations inter-villageoises de GRN

Partenaires du projet : GRDR Mauritanie, Mali / INKA Mauritanie / ACGK Mali

L'initiative a bénéficié de fonds de l'Union Européenne et du SCAC de l'Ambassade de France.

### Le processus

2004 : création de l'intercommunalité malienne ACGK : 9 communes

2003-2008 : concertation concertée du plan d'aménagement du Karakoro (Accord entre les deux États)

2015 : création de l'intercommunalité mauritanienne INKA : 5 communes (2 communes demandent à la rejoindre) – Accompagnement de la Direction Générale des Collectivités Territoriales

2016 : Convention d'entente intercommunale (27/12/2016) approuvée par l'administration

2017 : création d'un cadre de concertation transfrontalier du Karakoro (juillet 2017) et d'un comité de prévention et de résolution des conflits

### Les acquis :

- Un accord pour la gestion de l'espace Karakoro
- Calendrier commun de libération des champs
- Accès équitable aux ressources (eau)
- Un plan de développement intercommunal
- Fédération des 11 Associations de Gestion Locale Collective (AGLC) de la zone

### Forces

- Accompagnement des deux États sur la durée
- Approche concertée et ascendante : des usagers aux communes, aux intercommunalités, aux États
- Leadership, engagement des maires pour porter l'initiative
- Accompagnement technique et financier du GRDR depuis les années 80 (expertise transfrontalière, connaissance de la zone)
- Cadre de concertation intercommunal (5 représentants de chaque commune)
- Agenda de Développement Local

### Faiblesses

- Manque de cadre juridique de l'intercommunalité en Mauritanie
- Mobilisation des ressources financières difficile : les communes doivent cotiser pour financer l'intercommunalité, il est proposé qu'elles y affectent 3% de leur budget, mais ce n'est pas encore validé.
- Une sensibilisation a été menée auprès des différents acteurs de la zone (entreprises, comités de gestion de l'eau) pour qu'ils contribuent au développement de l'intercommunalité.
- Manque de compétences techniques dans les communes

- **TEMOIGNAGE DE ACIDEF SUR L'EXECUTION DU BRACED SUR LA FRONTIERE MALI-MAURITANIE-SENEGAL**

Cette expérience, loin d'être la seule, est un prétexte pour montrer que les éleveurs seuls ne sont pas en capacité de prendre en compte les défis liés à la mobilité, surtout le long des frontières. Les divers accompagnements sont justifiés même si il y a des avancées notoires en termes de volontés politiques nationales et au niveau de la CEDEAO.

#### **Composantes de l'intervention dans BRACED**

- Gestion des conflits par la sécurisation de couloirs de transhumance
- Mise à disposition des services aux transhumants,
- Santé animale

#### **Une démarche inclusive avec une importante ingénierie sociale**

- Identification des couloirs dans des zones de conflits entre agriculteurs et éleveurs
- Sécurisation couloir
- Organisation de rencontres villageoise
- Organisation rencontres communales en invitant tous les villages des communes (même ceux qui ne sont pas directement concernés par les passages)
- Organisation d'une rencontre entre les communes : formulation d'un accord / décision intercommunalité, reconnaissance piste transhumance

#### **Balisage de 92 km avec des mesures d'accompagnement telles :**

- Traitement des animaux sur le parcours / santé animale Guidimakha – Kafo
- Mise en place de comités de gestion et de suivi des parcours – certaines mairies financent le déplacement des comités
- Formation des policiers sur les enjeux du pastoralisme
- Collaboration étroite entre policiers et associations pour gérer passage des frontières
- Mise en relation des communes, intercommunalité
- Mise en place de comité de gestion du forage, regroupant mauritaniens et maliens

Malgré les accords, ont subsisté quelques problèmes que l'intervention prend en charge par une itération continue (retourner dans des endroits où les agriculteurs ont grignoté les parcours, pour leur faire signer des accords stipulant les règles de respect des couloirs)

- **CONCLUSION DE LA SESSION 3**

Ces deux initiatives ont pour points communs d'être transfrontalières et de bâtir des modes de gestion du pastoralisme en s'appuyant sur la concertation avec les populations. Ces démarches montrent donc qu'en dépit des obstacles à l'élevage transhumant transfrontalier, il est possible pour les communautés de prendre en main les solutions qui leur sont adaptées, et de les faire reconnaître chemin faisant par les autorités locales comme nationales.

Un facteur de succès potentiel qui ressort des discussions est la création d'une fédération d'acteurs de la société civile, à l'échelle du bassin versant, qui accompagnerait les intercommunalités.

## Session 4 : Impacts liés au pastoralisme transfrontalier

Cette session sur les impacts s'est été déroulée sous forme de carrousel consacrant à chaque groupe un temps de réflexion et de consignation des impacts environnementaux, économiques et sociaux, en sériant ceux positifs et négatifs.

- CARROUSEL SUR LES IMPACTS ENTIEREMENT RESTITUE PAR DIMENSION

Environnementaux	
Positifs	Négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ensemencement des sols par le piétinement qui facilite la régénération des plantes</li> <li>○ Zoochorie : dissémination des graines via les fèces</li> <li>○ Facilitation de l'infiltration de l'eau sur un sol dur (effet du piétinement)</li> <li>○ Fertilisation des sols : apports de fumier / zoochorie</li> <li>○ Exploitation des pâturages aériens qui décoiffe les arbres et favorise développement de la plante (camelins, caprins)</li> <li>○ Lutte contre l'ensablement des mares : constat fait sur le terrain, avec le piétinement des animaux qui améliore la capacité de remplissage des mares.</li> <li>○ Amélioration de la chaîne trophique (oiseaux qui suivent les troupeaux, microfaune qui dégrade les matières organiques, ...)</li> <li>○ Croisement entre les animaux, les races : améliorations génétiques entre zébu sans compromettre la pureté de la race à l'échelle de la région (ex : zébus maures et peuhls)</li> <li>○ Favorise la continuité des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transmission des maladies, zoonoses : troupeaux qui se déplacent dans des endroits reculés / maladies transfrontalières et/ou zoonotiques même si toutes les maladies ne sont pas des zoonoses (une maladie animale contagieuse pour les humains)</li> <li>○ Dégradation des écosystèmes : risques de feux de brousse*, coupes abusives des arbres</li> <li>○ Pollution des points d'eau : au Sénégal règlement est que l'éleveur s'installe à + de 500m des mares, mais cette règle n'est pas toujours respecté</li> <li>○ Sur-piétinement autour des points d'eau</li> <li>○ Broutage des bourgeons apicaux / broutage aérien excessif : l'arbre va prendre un aspect de buisson</li> <li>○ Érosion favorisée par le surpâturage** (en cas d'obstacle à la mobilité)</li> <li>○ Braconnage</li> <li>○ Les couloirs de passage sont des pare-feux (ex : du Sénégal)</li> </ul>

Impacts sociaux	
Positifs	Négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Brassage entre les populations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteur de cohésion et de paix</li> <li>- Facteur d'intégration intercommunautaire (liens d'alliance, mariage, confiance)</li> <li>- Échanges culturels intercommunautaires</li> </ul> </li> <li>○ Transmission des savoirs traditionnels</li> <li>○ Les transhumants constituent une catégorie sociale qui valorise le plus les connaissances traditionnelles</li> <li>○ Diffusion géographique des connaissances par la mobilité</li> <li>○ Capacité de résilience aux maladies au stress et au dénuement</li> <li>○ Connaissance de la géographie des milieux : améliore sécurité</li> <li>○ Solidarité par la lutte contre la pauvreté à travers l'entraide (Prêt de génisse en période d'insécurité alimentaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque de conflits</li> <li>○ Problème d'hygiène et de santé humaine</li> <li>○ Accès réduit à l'éducation et aux services sociaux de base</li> <li>○ Marginalisation politique (pas toujours), au niveau local, commune</li> <li>○ Ne favorise pas le développement des infrastructures locales</li> <li>○ Élevage de prestige</li> <li>○ Accès réduit à l'état civil</li> <li>○ Difficultés accès à des données statistiques fiables (méthodes de collectes non adaptées)</li> <li>○ Cas des transhumants qui se sédentarisent dans des zones d'accueil : dépeuplement des zones de départ (cas rare, il reste toujours des noyaux dans la zone de départ).</li> </ul>

Impacts économiques	
Positifs	Négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Source de revenu pour plusieurs millions de ménages,</li> <li>o Contribution non négligeable aux PIB des pays sahéliens</li> <li>o Élevage sahélien reconnu comme étant le plus rentable (résilience des pays d'élevage à la dévaluation du FCFA).</li> <li>o Source de protéines animales favorisant la bonne santé et la diminution des frais médicaux</li> <li>o Sécurité alimentaire</li> <li>o Produits dérivés (peaux) valorisés en zone d'accueil</li> <li>o Activités connexes (transport)</li> <li>o Marchés, échanges commerciaux</li> <li>o Création d'emploi</li>   <li>o Produits animaux échangés contre produits locaux</li> <li>o Systèmes de transferts d'argent vers les familles restées dans les zones de départ</li> <li>o Entrées de devises</li> <li>o Coût bas de la viande quand l'offre est importante</li> <li>o Traction animale</li> <li>o Complémentarité avec l'agriculture : traction animale, fumure organique,</li> <li>o Le dromadaire a été un des meilleurs moyens de communication entre la Mauritanie et l'extérieur</li> <li>o Au Sahel: tant que le lait et la viande sont disponibles, il n'y a pas de risques de famine</li> <li>o Il est établi scientifiquement que le lait de chamelle est le plus proche du lait maternel, et il soigne tout (diabète : une cuiller de lait de chamelle, une pincée d'urine de chameau, cancers, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Spéculation sur le bétail, inflation des prix</li> <li>o Risques sanitaires engendrant des frais médicaux</li> <li>o Perte de devise</li> <li>o Les transhumants n'investissent pas dans les infrastructures que se soient des les zones de départ ou d'accueil</li> <li>o Ils ne contribuent pas à la fiscalité locale (ca se discute) : difficulté de recenser les pasteurs</li> <li>o Investissements dans l'économie locale limitée</li> <li>o La transhumance est devenue une source d'exploitation des éleveurs par des tracasseries extraordinaires</li> <li>o Manque d'assurance (vulnérabilité)</li> <li>o Vols de bétail</li> </ul>

- CONCLUSION DE LA SESSION 4

L'activité pastorale peut générer des impacts positifs et/ou négatifs sur l'environnement si la gestion des ressources n'est pas assurée, et notamment sur les ressources naturelles dans des contextes de dégradation avancée et subissant par ailleurs les effets des changements climatiques. Néanmoins, la transhumance des troupeaux reste fortement ancrée dans le paysage social et économique de la sous-région. La contribution du pastoralisme aux PIB des pays est importante, et les mouvements des troupeaux sont depuis des temps immémoriaux des facteurs de brassage de population et de transmission de savoirs. Aussi, apparait de nouveau la pertinence de bâtir un argumentaire basé sur des données économiques et sociales pour mobiliser les dirigeants en faveur du pastoralisme.

## Session 5 : Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS

Cinquième et dernière session de cet atelier de formation sur le pastoralisme et la gestion durable des terres dans en lien avec l'initiative de la grande muraille verte, elle est organisée en trois séquences. Une première consacrée à une table ronde faisant discuter des intervenants à des échelles et ou statuts différents dans les trois pays sur la coordination régionale. Une deuxième dédiée à la formulation de recommandation au regard des échanges des lors des sessions précédentes. Une dernière faisant office de conclusion de la formation par les représentants de la grande Muraille.

- TABLE-RONDE SUR LA COORDINATION REGIONALE

### Panel :

**Abdallah L. Camara** (Animateur) : chargé de projet FLEUVE de l'UICN, qui intervient dans le territoire de la GMV au Sénégal

**Mahamadou Mustapha Cissé** : chef de service départemental de Linguère au Sénégal

**Ibrahim Thioye** : Maire de Badiam en Mauritanie, membre fondateur de l'initiative Karakoro

**Ibrahim Barry** : ONG CEPAP, Mali



Les panélistes ont été tour à tour interpellés sur leurs démarches d'interventions, les messages qu'ils souhaitent transmettre et les enseignements qu'ils tirent. Il ressort de la table ronde un certain nombre de points partagés de manière consensuelle avec l'assistance :

- L'Etat reste un acteur majeur dans la gestion des territoires, mais il est nécessaire d'avoir des organisations de producteurs fortes et imprégnées des problématiques du pastoralisme transfrontalier
- L'importance de l'ancrage institutionnel et local des interventions : tous les processus décrits et qui fonctionnent ont mis les maires et les communes au cœur des interventions, ainsi que les OP.
- L'importance des synergies entre acteurs et de l'articulation des démarches pour mutualiser des ressources financières et techniques de plus en plus rares

Un certain nombre de recommandations sont aussi issus des discussions entre la salle et les panélistes à la table, et des discussions plus générales des 3 jours de travail.

- Intégrer dimension pastorale dans les Politiques de Développement Communautaire (CEDEAO...)
- Favoriser concertation locale entre groupes agriculteurs et pasteurs dans bande transfrontalière
- Utilisation des NTIC, Réseaux sociaux
- Renforcer les études, la recherche pour documentaire davantage les dynamiques et participer à au partage des résultats importants de la recherche sur le pastoralisme
- Considérer le pastoralisme comme un meilleur outil d'intégration africaine
- Harmoniser la réglementation juridique au niveau communautaire
- Intégrer Pastoralisme Transfrontalier dans les interventions concrètes de la GMV
- Faciliter les échanges entre pays sahéliens et pays côtiers, commerce, ...
- Renforcer les capacités des acteurs
- Renforcer les dispositifs de GRN décentralisés
- Capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques et les expériences
- Favoriser l'émergence des Comités de Concertation transfrontaliers
- Visites d'échanges entre acteurs

## Conclusion par les grands témoins de la GMV

### Panel :

**Daouda Konare** : Unité de Gestion de la Grande Muraille Verte au Mali

**Mohamed Moctar Hamada** : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte en Mauritanie

**Mamadou Seydy** : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Sénégal

En clôture de l'atelier, la parole a été donnée à des représentants des organes de coordination et de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, des trois pays sahéliens représentés. En effet, cette formation s'inscrit dans le cadre du projet « Réduire les écarts dans les Grande Muraille Verte », et veut aussi faire le point sur la prise en compte du pastoralisme dans l'Initiative. Ainsi, même si l'initiative n'a pas été au cœur des échanges pendant toutes les sessions, les discussions ont plusieurs fois abordés cette question du pastoralisme comme modalité de déploiement de la GMV. Malheureusement, le constat est fait que pour l'instant, ce n'est pas la voie choisie dans les pays pour déployer la GMV. Il n'y a pas de stratégie visant à faire du pastoralisme une voie de déploiement de la GMV dans les pays mais aussi dans la sous-région. L'ensemble des représentants de la GMV ont cependant souligné l'intérêt de cette formation qui leur a permis de voir la pertinence que représente le pastoralisme à plusieurs niveaux : environnemental, économique et social. La GMV comptabilise une pluralité d'actions de lutte contre les effets du changement climatique et contre la désertification, et des activités de mise en valeur des zones sahélo-sahariennes à travers ses pôles de production ruraux durables. A ce titre, le pastoralisme a donc sa place dans la GMV même si les réalisations le concernant spécifiquement sont encore timides.

Pour que la Grande Muraille Verte prenne pleinement en compte le pastoralisme transfrontalier, il sera donc nécessaire de mettre en œuvre un plaidoyer actif et argumenté, permettant de montrer les multiples avantages qu'il présente. Le ReSaD s'engage donc à porter les recommandations de cet atelier sur le pastoralisme (Nouakchott), et celles de l'atelier similaire qui suivra à Niamey, au sein de la GMV.

## Annexes

- ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA FORMATION

### **Jour 1 : 29 novembre**

#### **Session 1 : La diversité des systèmes pastoraux et des raisons de transhumer**

**Objectif** : Cette session vise à comprendre la diversité existante dans les pastoralismes et sur leurs raisons de traverser les frontières.

- Présentation et discussion sur les différents types de systèmes (grande différence entre Sénégal d'une part, et Mali et Mauritanie d'autre part)
- Présentation et discussion sur les différentes logiques de mobilité à partir d'illustrations

#### **Session 2 : la réglementation qui encadre le pastoralisme**

**Objectif** : Cette session vise à rendre intelligible une réglementation diversifiée et plus ou moins mise en œuvre dans les pays.

- Présentation des éléments réglementaires dans les 3 pays : foncier, sanitaire, commerce
- Entre les textes et la réalité : illustration sur des expériences vécues (problèmes rencontrés et solutions ad hoc mises en œuvre par les pasteurs, les OP, les ONG), tradition et modernité...
- Identifier les contraintes à la mise en œuvre effectives des textes

### **Jour 2 : 30 novembre**

#### **Session 3 : Dynamique des paysages pastoraux et gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires**

**Objectif** : Cette session vise à comprendre les dynamiques territoriales sur la base des modalités de gestion des ressources et à identifier les impacts liés au pastoralisme (paysages, économie etc)

- Dynamique des écosystèmes et paysages : continuité entre territoires
- Potentiel de restauration et d'entretien des ressources naturelles
- Opportunités économiques et sociales pour les populations

#### **Session 4 : Impacts liés au pastoralisme transfrontalier**

**Objectif** : Cette session sur les impacts s'est déroulée sous forme de carrousel consacrant à chaque groupe un temps de réflexion et de consignation des impacts environnementaux, économiques et sociaux, en sériant ceux positifs et négatifs.

### **Jour 3 : 01 décembre**

#### **Session 5 : Conclusion : Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS**

**Objectif** : Cette session vise à montrer l'opportunité que représente le pastoralisme pour faire vivre l'IGMVSS dans les territoires. Elle se basera sur une synthèse de ce qui a été produits durant les sessions précédentes.

**Séquence finale** : En plénière, un rappel sera fait des principaux messages produits et transmis aux participants. Deux grands témoins seront appelés à témoigner et à partager leur vision des perspectives que ces travaux peuvent ouvrir pour l'avenir.

## Agenda de la rencontre

Jour 1 – 29 novembre 2017	
Horaires	Sessions
	<b>1. La diversité des systèmes pastoraux et des raisons de transhumer</b>
9h-9h30	<i>Séquence 1 : Brise-glace</i>
9h30-11h	<i>Séquence 2 : Élevage, généralités et contours</i>
	<i>Pause café</i>
11h30-13h30	<i>Séquence 3 : Travaux de groupe sur les mobilités</i>
	<i>Pause déjeuner</i>
	<b>2. La réglementation qui encadre le pastoralisme</b>
15h00-17h00	<i>Séquence 1 : Partage d'information sur les réglementations en vigueur</i>

Jour 2 – 30 novembre 2017	
Horaires	Sessions
9h-9h30	<i>Synthèse du jour 1</i>
	<b>3. Dynamique des paysages pastoraux et gestion des ressources pastorales pour une durabilité des territoires</b>
9h30-10h30	<i>Séquence 1 : Dynamique des paysages pastoraux – constats scientifiques</i>
10h30-11h30	<i>Séquence 2 : Modalités de gestion des ressources et modèles de gestion à différentes échelles</i>
	<i>Pause café</i>
	<b>4. Impacts liés au pastoralisme transfrontalier</b>
12h00-13h30	<i>Séquence 1 : Impacts de la mobilité transfrontalière</i>
	<i>Pause déjeuner</i>

Jour 3 – 01 décembre 2017	
Horaires	Séquence
9h-9h30	<i>Synthèse du jour 2</i>
	<b>5. Le pastoralisme comme opportunité de mise en œuvre de l'IGMVSS</b>
9h30-13h00	<i>Séquence 1 : table-ronde sur la coordination régionale</i>

● ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	PAYS	ORGANISME
1	Razingrim Ouedraogo	Burkina Faso	UICN PACO
2	Derkimba Adeline	France	CARI /ReSaD
3	Ibrahima Séméga	Mali	GCOZA / ReSaD
4	Seydou Dembele	Mali	ONG ACIDEF
5	Ibrahim Barry	Mali	ONG CEPAP
6	Daouda Konaré	Mali	UGMV
7	Fadiala dit Mamadou Tounkara	Mali	Direction Nationale de l'Élevage du Mali
8	Ahmed Sekou Diallo	Mali	AFAD / GCOZA
9	Lea Graafland	Mauritanie	GRDR
10	Ibrahim Thioye	Mauritanie	Commune de Badiam
11	Benderdouche Abder	Mauritanie	RIMRAP/UE
12	Tandia Maydoury	Mauritanie	Tenmiya / RADDO
13	Ahmed Salem El Arbi	Mauritanie	Ministère de l'Élevage
14	Rachel Effantin Touyer	Mauritanie	Rhizome / GRDR
15	Abdou Yatabéré	Mauritanie	GRDR - Cellule Selibaby
16	Abdoulahi Fall	Mauritanie	PRAPS Mauritanie
17	Aminata Correra	Mauritanie	Agence Panafricaine de la GMV
18	Mohamed Vall Naffe	Mauritanie	Tenmiya / RADDO
19	Hadidiatou Fainko	Mauritanie	World Vision
20	Mohamed Fadel	Mauritanie	PRAPS Mauritanie
21	El Hacem Taleb	Mauritanie	GNAP
22	Lemhabe Youssouf Gleib	Mauritanie	OSP/DDFARA/ME
23	Mohamed Moctar Hamada	Mauritanie	ANGMV Mauritanie
24	Mahamadou Mustapha CISSE	Sénégal	Ministère de l'élevage
25	Astou Sougou Diao	Sénégal	PPZS ISRA
26	Cheikh Ahmed Tidiane Djigo	Sénégal	AVSF
27	Mamadou SEYDY	Sénégal	Grande Muraille Verte
28	Ousmane Gning	Sénégal	ENDA Énergie
29	Abdallah L. Camara	Sénégal	UICN Sénégal
30	Albagnac Manon	Burkina Faso	CARI /ReSaD